



Où se réinventer!

Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par la soussignée Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 520, 2^e Avenue à Weedon, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2019-073 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-073 – RÈGLEMENT DE TAXATION 2019 IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE, TAXES SPÉCIALES, DU TARIF DE COMPENSATION POUR LES TAXES DE SERVICES DE L'ANNÉE ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures régulières du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.

Marie-Claude Cloutier
Secrétaire-trésorière adjointe